Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260528-20260528009-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du 28 mai 2026
Délibération

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 21 mai 2026 et affichés à la mairie le 21 mai 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (14) : *BOULVAIS David, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony (arrive à 19H30), GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, PEDRONO Tanguy, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*
Absent excusé (1) : *CARO Fabrice*
Pouvoirs (1) : *Mr CARO Fabrice donne pouvoir à Mme DIABAT Françoise*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:Tanguy PÉDRONO*

9-Renouvellement contrat de fourniture des repas de cantine

Monsieur le Maire indique que le contrat de fourniture des repas de cantine, avec la société CONVIVIO, arrive à échéance. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à renouveler le contrat avec CONVIO, aux tarifs suivants :

		€ HT	*€ TTC*
Sept 2026		*3.4767 €* *3.6267 € avec le pain*	*3.6679 €* *3.8262 € TTC avec le pain*

Ces tarifs sont révisables chaque année.

Le 29 mai 2026,
Le Maire, David BOULVAIS